**Dossier de Demande de Subvention**

**Fonctionnement – Doctorant.e**

**Année 2023**

PRESENTATION DIM ONE HEALTH 2.0 page 2

PROJETS FONCTIONNEMENT page 4

DOSSIER PROJETS FONCTIONNEMENT page 5

DEMANDE D’ALLOCATION DOCTORALE page 10

COUT PREVISIONNEL MENSUEL DOCTORANT page 13

DEMANDE D’ALLOCATION POST-DOCTORALE page 14

COUT PREVISIONNEL MENSUEL POST-DOCTORANT page 17

CAS DES CO FINANCEMENTS page 18

DEMANDE DE PETIT INVESTISSEMENT page 19

DEMANDE VALORISATION DU PROJET page 22

FORMULAIRE DE GESTION DES SUBVENTIONS page 24

PROPOSITIONS EXPERTS EXTERIEURS page 27

RAPPEL DES CRITERES D’ELIGIBILITE page 28

FICHE RECAPITULATIVE – SITE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION page 30

**Constitution dossier fonctionnement DIM one health 2.0**

Chaque candidat devra produire un dossier présentant les éléments suivants :

Fiche projet *comprenant*

* Coordonnées du scientifique coordinateur du projet (désignation du laboratoire, email, tel.)
* Titre du projet
* Coordonnées du/des établissement(s) partenaire(s) :
* CV du coordinateur et des responsables scientifiques partenaires *(précisant les 5 derniers articles ou ouvrages publiés par le responsable scientifique)*
* Mention de collaborations (*publiques et/ou privées, projets européens, coopérations scientifiques internationales, pôle de compétitivité, réseau …)?*
* Description des moyens financiers, matériels et humains (ITA, doctorants…) associés au projet
* Résumé GRAND PUBLIC du projet scientifique *(10 lignes maximum)*
* Résumé du projet scientifique : (à présenter en 1 page maximum, en précisant notamment le contexte, les objectifs et les résultats attendus)
* Projet scientifique (6 pages maximum). Le dossier doit comprendre :
	+ *La situation de la problématique abordée au plan national et international*
	+ *Le projet scientifique en mettant en valeur sa finalité*
	+ *La description des équipes concernées, leurs complémentarités et leurs rôles précis dans le projet*
	+ *La mise en valeur la valorisation et les applications de la recherche envisagées*
	+ *La description autant que possible des livrables et des jalons ainsi que la contribution bien délimitée du doctorant ou post doctorant dans le projet en lien avec le temps imparti dans le cadre du projet*
* Positionnement et cohérence du recrutement éventuel d’un doctorant dans le projet global.
* Organigramme du/des équipe.s partenaire.s concernée.s et des unités de rattachement
* Transfert du projet à une société de valorisation si applicable. Décrire précisément la valorisation envisagée avec les implications industrielles éventuelles (brevets, licences, création de start-up, …).

Demande d’allocation doctorale

Formulaire gestion allocation doctorale *comprenant notamment un Un RIB ou un RIP de l’établissement de recherche devant percevoir la subvention.*

Attestation sur l’honneur *portant notamment à suivre les règles de recrutement des doctorants et de soumission d’un rapport final*

***En fonction des besoins***

Formulaire de demande de petit investissement

Formulaire de demande de valorisation

**Présentation DIM one health 2.0**

**Les domaines d’intérêt majeur (DIM)**. Dispositifs phares de la politique régionale de recherche mis en place par la Région Île-de-France,  les domaines d’intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés. Le dispositif « soutien aux domaines d’intérêt majeur » vise à:

* encourager la structuration d’équipes et de réseaux de recherche franciliens autour de thématiques de recherche d’intérêt majeur pour l’Île-de-France;
* renforcer l’attractivité des laboratoires franciliens par l’apport de compétences scientifiques et technologiques et d’équipements de pointe,
* améliorer la visibilité de l’Île-de-France et des équipes de recherche franciliennes à l’Europe et à l’international ;
* stimuler l'interdisciplinarité et le développement des échanges entre laboratoires de recherche et acteurs économiques ;
* renforcer les liens entre la recherche et le développement économique en favorisant le transfert de technologie et l’innovation ;
* favoriser la valorisation des connaissances et dissémination des résultats de la recherche, y compris auprès du grand public et des jeunes.

La labellisation « domaine d’intérêt majeur » a pour finalité la structuration d’un réseau d’acteurs de la recherche autour d’une thématique qui fédère plusieurs disciplines. Le DIM-1HEALTH 2.0 se focalisant sur l’infectiologie a été labellisé avec 8 autres DIM.

**Le réseau DIM-1HEALTH 2.0** coordonne la sélection de *projets scientifiques de la communauté francilienne dans le domaine de l’infectiologie en s’appuyant sur le concept « Un monde, une santé* ». La vision « Une seule santé » a émergé dans un contexte de changement climatique, de croissance démographique à l’échelle mondiale, de raréfaction des ressources naturelles, de pression sanitaire mouvante aussi bien dans la population humaine que dans les populations animales. Les projets intégrant ce concept seront proposés au financement de la Région Île-de-France.

Le DIM-1HEALTH 2.0est un réseau ouvert à toute entité de recherche francilienne que sa structure de tutelle soit ou non partenaire du DIM. Le seul prérequis est l’éligibilité de la demande au regard de l’appel à projets en cours.

Son but est de promouvoir une recherche transversale, innovante et de haut niveau concernant les maladies infectieuses humaine et/ou animale dans le cadre des changements globaux et leurs physiopathologies, tout en favorisant le développement de réseaux composés d'équipes de recherche franciliennes maîtrisant des expertises complémentaires.

Le DIM-1HEALTH 2.0a pour objectif de structurer et fédérer l'activité de chercheurs/ingénieurs et d’enseignants chercheurs de la Région Île-de-France, en lien ou non avec un partenaire privé impliqué dans la surveillance, l'épidémiologie, la sociologie de la santé, le diagnostic, la prévention et le traitement des maladies infectieuses, ainsi que l'étude des microorganismes (bactéries, champignons, parasites, virus et prions) qui les provoquent.

Il publie un appel à projets pour soutenir le développement d'une recherche impliquant des équipes franciliennes.

**L’objectif du DIM One Health 2.0** est ainsi de promouvoir des travaux innovants à visée fondamentale ou appliquée « One Health » intégrant les aspects de santé humaine, santé environnementale et santé animale ciblées sur les agents infectieux et structurés selon deux axes

* **AXE 1** : **Origine : Causalité/étiologie et évaluation des risques infectieux**

*Réfléchir à la question et à l’évaluation des risques infectieux demande en premier lieu de documenter la multiplicité des relations qui se tissent entre humains, animaux et leur environnement dans des contextes diversifiés. Les différents thèmes abordés dans cet axe seront les suivants*

* Connaissance des Interactions hôtes-pathogènes
* Impacts environnementaux *(exposome, résistance, changement climatique)* sur les infections et sur le pathobiome
* Surveillance épidémiologique
* Circulations des réservoirs animaux
* Politiques (publiques) de santé face aux risques infectieux
* Légitimité du discours scientifique
* **AXE 2 : Intervention : propositions de solutions opérationnelles**

Cet axe concernera les aspects de diagnostic, de prévention et de traitement des maladies liés aux agents pathogènes*. Les différents thèmes abordés dans cet axe seront les suivants*

* Stratégies de diagnostic pour le dépistage des infections *(séquençage, spectrométrie de masse, outils bioinformatiques)*
* Stratégies épidémiologiques *(modélisation)*
* Stratégies de traitement (*repositionnement de molécules et recherche de nouveaux leads*)
* Stratégies de prévention (*innovation vaccinale, PreP, Ac monoclonaux…*)
* Stratégies de communication *(diffusion du savoir, acceptation vaccinale)*
* Stratégies sociales (*populations précaires*)

**Projets fonctionnement DIM one health 2.0**

**Cet appel à projets permettra de financer pour chaque projet retenu :**

* au maximum *une allocation doctorale* (36 mois) (un co-financement peut être apporté)
* *et une subvention d’investissement pour l'achat d’équipement(s)* nécessaire(s) à la bonne conduite du projet dont le coût total est de *5 à 50 K€ HT.* Ils seront financés par la Région Île-de-France avec un taux d’intervention maximum de 66% des dépenses HT. Un co-financement de 34% devra donc être justifié dans la demande.
* Une aide à la valorisation d’un montant maximal de 20k€.

Chaque projet soumis au DIM-1HEALTH 2.0 devra être associé à au moins l'un des axes thématiques décrits précédemment. Tous les champs de recherche peuvent être considérés (Sciences biologiques, recherche appliquée, sciences sociales, modélisation,…).

La sélection sera faite sur la qualité scientifique des projets associés à la demande, la plus-value scientifique de l’investissement proposé, sa cohérence avec les axes du DIM et du concept « Un monde, une santé », son caractère structurant pour la communauté scientifique et sa valorisation par des applications concrètes, (valorisation possible à court terme, création de startup….).

**Modalités de l’appel à projets du DIM-1HEALTH :**

* aucune présélection ne sera demandée à l'organisme de rattachement ;
* l'appel à projets doctorant sera effectué en étroite interaction avec les écoles doctorales franciliennes qui recevront le nom des candidats et les projets déposés.
* tous les projets éligibles seront évalués par des experts situés hors Île-de-France ;
* ces projets seront examinés par le Comité Scientifique Elargi (CSE) du DIM, et le classement sera soumis au vote du Conseil d’Administration (CA) du DIM ; les demandes de financement pour les projets sélectionnés par le DIM seront soumises au vote des élus de la Région.

**Fiche projets fonctionnement**

Scientifique coordinateur du projet

Titre du projet :

Scientifiques / Etablissement partenaire :

Partenaire 1 (Nom de l’organisme de rattachement principal) :

Unité / Equipe :

Responsable scientifique de l’équipe :

Email du responsable scientifique de l’équipe :

Scientifique coordinateur du projet :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

*Chaque scientifique impliqué doit joindre un court CV précisant les 5 derniers
articles ou ouvrages publiés*

*Rajouter autant de partenaire que nécessaire.*

collaborations*(publiques et/ou privées, projets européens, coopérations scientifiques internationales, pôle de compétitivité, réseau …)?*

moyens financiers, matériels et humains (ITA, doctorants…) associés au projet ?

Partenaire 1 :

Partenaire x (si applicable)

….

Résumé GRAND PUBLIC du projet scientifique*(10 lignes maximum en précisant notamment son impact sur la santé publique)*

*Ce résumé sera publié sur le site web du DIM1HEALTH 2.0*

Résumé du projet scientifique :*(à présenter en 1 page maximum, en précisant notamment le contexte, les objectifs et les résultats attendus)*

Projet scientifique

*(Description précise de l’objet de la demande sur 6 pages maximum (les projets doivent être rédigés en police Arial 11, interligne 15 points, sauf pour les références qui peuvent être rédigées en Arial 10 interligne 12 points ; les projets dépassant 6 pages, graphes, références et illustrations compris, ne seront pas évalués).* Le dossier doit comprendre :

1. La situation de la problématique abordée au plan national et international

2. Le projet scientifique en mettant en valeur sa finalité

3. La description des équipes concernées, leurs complémentarités et leurs rôles précis dans le projet

4. Décrire les éventuelles applications de la recherche

5. Décrire autant que possible les livrables et les jalons [[1]](#footnote-1) ainsi que la contribution bien délimitée du doctorant ou post doctorant dans le projet dans le temps imparti

6. Positionnement et cohérence du recrutement éventuel d’un doctorant ou post-doctorant dans le projet global.

(Créer dans ce dossier autant de pages que nécessaire, 6 au maximum)

Organigramme du/des équipe.s partenaire.s concernée.s et des unités de rattachement*(Des organigrammes enregistrés au format PDF pourront également être transmis séparément)*

Transfert du projet à une société de valorisation si applicable

*Décrire précisément la valorisation envisagée avec les implications industrielles éventuelles.*

**Demande d’allocation doctorale (36 mois) DIM one health 2.0**

***Critères d’éligibilité du candidat qui sera proposé à l’embauche :***

*- L’embauche du candidat doit intervenir avant le 31 décembre 2022.*

*- Le candidat doit être titulaire d’un master 2 ou équivalent et devra s’inscrire en 1ère année de doctorat à la rentrée universitaire 2022-2023 dans l’école doctorale francilienne ayant agréé le projet.*

*- La candidature du doctorant sera validée par le directeur de l'école doctorale (cf. visa sur le Formulaire de Gestion des Subventions)*

*- Le candidat ne doit pas être titulaire d’une thèse d’université, d’un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.*

*- Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d’âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, le parcours professionnel devra être explicité.*

Responsable scientifique et équipe d’accueil

**Le responsable scientifique doit obligatoirement être l’un des scientifiques présentant le projet, et identifié comme tel au début de ce document**

**Directeur de thèse (Responsable scientifique encadrant l’allocataire)**

Nom et prénom :

Equipe d’accueil doctorale (EAD de rattachement) :

Adresse postale de l’équipe d’accueil :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

**Unité / laboratoire d’accueil**

Intitulé de l’unité/laboratoire :

Nom du Directeur de l’unité / laboratoire d’accueil :

Ecole Doctorale francilienne de rattachement

Intitulé :

Numéro :

Etablissement(s) de rattachement :

**Directeur / directrice de l’Ecole Doctorale :**

Nom et prénom :

Titre :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

***Le Visa (signature et tampon) de l’école doctorale est obligatoire ;***

***voir Formulaire GESTION DES SUBVENTIONS.***

Plan de la recherche du doctorant et calendrier (1/2 page maximum)

Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse à la rentrée universitaire 2022 /2023

Si le directeur de thèse n’a pas encore de candidat/candidate pressenti(e), comment sera menée la sélection ?

Décrire le co-financement s’il existe ? Une lettre d’engagement de l’organisme assurant ce co-financement est à joindre avant le …2022.

**Demande d’allocation doctorale DIM one health 2.0**

**Coût prévisionnel mensuel de l’allocation de recherche et rémunération du doctorant**

**Tableau à compléter par l’établissement employeur, bénéficiaire de la subvention régionale**

**L’allocation mensuelle de 3.140 € brut chargé sera accordée à l’établissement gestionnaire ; cette somme doit être intégralement allouée au post-doctorant pour lui attribuer impérativement un salaire mensuel net minimal de 1541 €.**

Si le coût total chargé de l’allocation pour l’établissement employeur est supérieur au montant de la subvention régionale l’établissement employeur devra prendre à sa charge le dépassement correspondant.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Salaire Allocataire Doctorant |
| **RAPPEL : Financement intégral de la Région Ile-de-France** | **3 140 € mensuels** **(brut chargé)** |
| Coût total chargé de l’allocation pour l’établissement employeur (salaire brut chargé mensuel)  |  |
| Charges à déduire sur chaque allocation (indiquer de façon détaillée le montant des charges selon leur typologie : cotisations patronales, salariales, frais de gestion Egide, couverture maladie, …) |  |
| Montant brut mensuel de l’allocation versée à l’allocataire (salaire brut) |  |
| Montant net mensuel de l’allocation versée à l’allocataire (salaire net minimal 1.541€) |  |
| Droits ouverts par l’allocation (indemnités de perte d’emploi, chômage, cotisation retraite…) |  |

Rappel :

Salaire net + cotisations salariales = **salaire brut**

Salaire brut + cotisations patronales = **salaire brut chargé**

**Cas des co financements**

**Co -financement des allocations doctorales ou post doctorale :**

Ces co-financements permettent de soutenir davantage de projets de recherche. Les équipes ayant de tels co-financements sont prioritaires à classement égal avec une équipe ne demandant pas de co-financement. Le travail est partiellement doublé pour les équipes demandeuses de tels demi-financements et nous en sommes conscients, aussi avons-nous assoupli les règles de co-financements inter-régionaux (au niveau national ou européen).

Il peut se réaliser dans le cadre d’une thèse CIFRE ou avec une autre demi allocation allouée (Ecole doctorale, institut de recherche, agence, contrat de recherche …). Le co-financement concerne aussi les demandes de post doctorants. La lettre de co-financement devra être transmise avant le 3 mai 2021 afin de ne pas rendre caduque la demande.

Cas des co-financements inter-régionaux : une seule équipe francilienne peut porter le projet en association avec une autre équipe d’une autre région. Cependant le doctorant devra être inscrit dans une ED francilienne ou nationale (comme ABIES) pour que la subvention DIM soit éligible. L’autre équipe doit apporter un co-financement à hauteur de 50 %.

Cas des co-financements européens (avec un autre institut européen ou université) : une seule équipe francilienne peut porter le projet en association avec une autre équipe européenne. Cependant le doctorant devra être inscrit dans une ED francilienne ou nationale (comme ABIES) pour que la subvention DIM soit éligible. Un co-portage universitaire est suggéré.

**Demande de petit investissement (5 à 50 k€) DIM one health 2.0**

***Conditions d’éligibilité***

***a)*** *Seuls les équipements prévus dans ce projet seront éligibles si la subvention est allouée ;****b)*** *Le montant de la subvention allouée est un montant maximum qui sera diminué si le montant dépensé est inférieur au montant prévu (application du Taux d’Intervention Régional = TIR)*

*Par ex. : coût total de l’équipement = 10.000€ et subvention allouée = 6.600€ soit un TIR = 66%*

 *- Si la dépense finale est inférieure au montant prévu, par ex. 9.000€, la subvention sera réajustée : 9.000\*66% =5.940€*

 *- Si la dépense finale est supérieure au montant prévu, par ex 60.000€, la subvention est plafonnée à 50.000€ sous réserve d’un financement complémentaire.*

***c)*** *Les acquisitions des équipements demandés doivent démarrer avant le 31/10/2024.*

***d)*** *Un matériel dont le prix unitaire est inférieur à 5.000€ HT est exclu de cet appel à projet.*

***e)*** *Chaque partenaire acquéreur signera un contrat avec le DIM pour la subvention allouée.*

***f)*** *Une dépense est considérée comme investissement lorsqu’elle fait l’objet d’un amortissement.*

Estimation détaillée de la demande

**Description en 3 lignes maximum du projet d’investissement :**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Compléter le tableau ci-dessous en nommant les partenaires tel qu’indiqués au début de ce dossier.** *Chaque ligne de ce tableau doit faire l’objet d’un devis joint à ce dossier.*

**Transmettre les éléments principaux des devis, ainsi que pour les financements déjà acquis une lettre d’engagement de la part de chacun des organismes co-financeurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| EQUIPEMENTSIntitulé des équipements | Partenaire acquéreurNom de l’organisme acquéreur | Coût HT |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| TOTAL |  |  |

|  |
| --- |
| **Récapitulatif financier du partenaire 1 (repréciser l’organisme) : …………………………..** |
|  |
| Coût total HT | Participation demandée à la région HT(max 66% du coût total) | Co-financements HT |
|  | Source | Montants HT |
|  |  | Acquis : |  |  |
| Demandés : |  |  |
| Envisagés : |  |  |

|  |
| --- |
| **Récapitulatif financier du partenaire x (repréciser l’organisme) : …………………………..** |
|  |
| Coût total HT | Participation demandée à la région HT(max 66% du coût total) | Co-financements HT |
|  | Source | Montants HT |
|  |  | Acquis : |  |  |
| Demandés : |  |  |
| Envisagés : |  |  |

**Le co-financement peut être supporté par l’organisme porteur du projet**

**Demande valorisation du projet DIM one health 2.0**

Les frais de valorisation sont éligibles à hauteur de 20k€. Un plan de valorisation doit être fourni pour justifier la demande.

*Les projets peuvent également bénéficier de l’aide d’une Société d’Accélération du Transfert de Technologies (SATT) créée par les investissements d’avenir et/ou des structures de transfert des grands organismes.*

Décrire l’aide à la valorisation **(1page maximum).**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Aide à la valorisation |
| **Financement participatif de la Région Ile-de-France** |  |
| Coût de l’aide demandée |  |
| Coût assuré par un partenaire tiers  |  |

**Formulaire de gestion des subventions DIM one health 2.0**

Partenaire 1 :

**NOM de l’établissement gestionnaire des fonds :**

**Subventions gérées par cet établissement**

Allocation doctorale

Investissement (**rappeler le ou les matériels concernés**) :

**Nom du gestionnaire ou comptable qui va gérer le contrat et s’occuper de son suivi**

Nom :

Qualité :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

**Visa (signature et tampon) de l’organisme gestionnaire bénéficiaire de la subvention régionale**

**L’établissement gestionnaire s’engage à avancer le montant de la subvention en attendant que celle-ci soit versée par la Région et à apporter les éventuels financements complémentaires requis pour assurer l’équilibre financier de ce projet**

***Joindre obligatoirement le relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)***

***de l’organisme gestionnaire***

***(Document à télécharger sur le site de soumission en ligne)***

**Visa (signature et tampon) de l’école doctorale si le partenaire est demandeur de l’allocation doctorale**

**Partenaire x :**

**NOM de l’établissement gestionnaire des fonds :**

**Subventions gérées par cet établissement**

Allocation doctorale

Allocation post-doctorale

Investissement (**rappeler le ou les matériels concernés**) :

**Nom du gestionnaire ou comptable qui va gérer le contrat et s’occuper de son suivi**

Nom :

Qualité :

Adresse postale :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

**Visa (signature et tampon) de l’organisme gestionnaire bénéficiaire de la subvention régionale**

**L’établissement gestionnaire s’engage à avancer le montant de la subvention en attendant que celle-ci soit versée par la Région et à apporter les éventuels financements complémentaires requis pour assurer l’équilibre financier de ce projet**

***Joindre obligatoirement le relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)***

***de l’organisme gestionnaire***

***(Document à télécharger sur le site de soumission en ligne)***

**Visa (signature et tampon) de l’école doctorale si le partenaire est demandeur de l’allocation doctorale**

**Engagement sur l’honneur**

**Les partenaires de ce projet s’engagent à**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Signature du coordinateur du projet**  |
| Envoyer un rapport d’activité annuel, et un rapport final au terme du projet. |  |
| Faire clairement apparaître la contribution régionale pour **toutes** les actions de communication, les produits et affichages liés au financement (mention "action financée par la Région Ile-de-France" et apposition obligatoire du logotype de la Région) |  |
| **Participer à tous les évènements** auxquels la Région et/ou le DIM1HEALTH les invitent. |  |
| Participer en tant que conférencier à une conférence scientifique ET éventuellement à une conférence grand public organisées par le DIM1HEALTH.**TITRES envisagés pour la conférence grand public :** Partenaire 1 : ………………………………………………….Partenaire x : …………………………………………………. |  |
| Accueillir 2 étudiants/apprentis franciliens dans le cadre d’un stage court d’au moins 2 mois. |  |
| Avis et signature des Directeurs d’unité ou leur délégataire pour chaque partenaire |  |

**Propositions experts exterieurs**

***Afin d’accélérer le traitement des dossiers, les organismes candidats peuvent suggérer deux noms (avec leurs coordonnées complètes et précises) d’experts localisés ou non en l’Ile-de-France (en France) et susceptibles de réaliser l’expertise du projet.***

***Le Conseil régional et les coordonnateurs des DIM se réservent le droit de choisir leurs experts parmi les propositions qui leur sont faites ou d’autres sources.***

Coordonnées de l’expert n°1

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

Coordonnées de l’expert n°2

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

Coordonnées de l’expert n°3

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

Coordonnées de l’expert n°4

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Email :

**Rappel des critères d’eligibilité**

L’embauche du/de la candidat.e doit intervenir avant le 31 décembre 2021. Son remplacement est réalisable si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat.

Critères d’éligibilité du projet :

* Le laboratoire d’accueil et l’école doctorale doivent être localisés en Ile-de-France.
* Le projet proposé doit avoir été agréé par une école doctorale francilienne ou nationale (ABIES).

Critères d’éligibilité du candidat qui sera proposé à l’embauche :

* Le candidat ou la candidate doit être titulaire d’un master 2, ou équivalent et devra s’inscrire en 1ère année de doctorat à la rentrée universitaire 2021-2022 dans l’école doctorale francilienne ayant agréé le projet.
* Le candidat ou la candidate ne doit pas être titulaire d’une thèse d’université, d’un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
* Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d’âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, un parcours professionnel devra être justifié.

Pour l’investissement :

* Le budget total d’un projet éligible est de 5 K€ à 50 K€ HT. Le financement alloué par la Région Ile de France sera au maximum égal à 66% du budget total HT et permettra l’achat d’équipements d’un montant unitaire supérieur à 5.000€ HT.
* Les projets ayant fait l’objet d’une demande / d’un financement dans le cadre d’un autre appel d’offre régional, d’un programme Génopole ou d’une autre agence de financement, d’un pôle de compétitivité, ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
* Les projets doivent être portés par des équipes ou des institutions de recherche relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif.
* Les dépenses concernant les équipements subventionnés devront être engagées avant le 30 octobre 2023.

**Engagements pris par tous les partenaires du projet si un financement est alloué :**

* Envoyer un rapport annuel d’activité et un rapport final au terme du projet.
* Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liés au financement (mention "action financée par la Région Ile-de-France" et apposition obligatoire du logotype de la Région).
* Participer à tous les évènements auxquels la Région et/ou le DIM1HEALTH 2.0 les invitent.
* Participer en tant que conférencier à une conférence scientifique ET éventuellement à une conférence grand public organisées par le DIM1HEALTH 2.0
* L’observation de ces obligations sera prise en considération dans l’éligibilité des dossiers à l’occasion d’une prochaine demande.

**Caducité des autorisations de programme et d’engagement engagées et non mandatées**

Si à l’expiration d’un *délai de trois ans* à compter de la délibération d’attribution de la subvention, le bénéficiaire n’a pas transmis à l’administration régionale une demande de paiement d’un premier acompte, ladite subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d’un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l’expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant, que les retards dans le démarrage de l’opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l’autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n’est pas utilisable pour une nouvelle affectation.

*A compter de la date de demande de premier acompte, le bénéficiaire dispose d’un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l’opération.* Si une opération a donné lieu à l’engagement d’une autorisation de programme de projet, celui-ci demeure valable jusqu’à l’achèvement de l’opération.

Pour les subventions d’investissement et de fonctionnement, dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l’opération, les dates de caducité qui s’appliquent sont celles du premier acompte.

**Fiche récapitulative et dates importantes**

**Liste des pièces devant figurer dans chaque dossier répondant à l’appel à projets**

|  |  |
| --- | --- |
| **PIECES A TELECHARGER**  | **Visa de présence** |
| Le présent dossier de candidature complété*Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom\_Collaboratif.pdf où « nom » est le nom du coordinateur du projet* |  |
| Devis relatifs à la demande de subvention pour l’investissement*Ces documents doivent être enregistrés au format PDF, sous Nom\_devis1.pdf*  |  |
| Un court CV de chaque responsable scientifique*Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom\_CV.pdf*  |  |
| 1 RIB ou RIP de chaque établissement de recherche devant percevoir une subvention (pour l’investissement et/ou une allocation)*Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom\_RIB.pdf*  |  |
| Les formulaires GESTION DES SUBVENTIONS  |  |
| Une déclaration sur l’honneur attestant que le projet n’a pas fait l’objet d’une demande/d’un financement dans le cadre d’un autre projet subventionné par la région, d’un programme Genopole Ivry, d’un pôle de compétitivité ou d’une autre agence de financement.*Ce document doit être enregistré au format PDF, sous Nom\_declaration.pdf*  |  |

***Le dossier de candidature devra être rempli et soumis électroniquement avant la date limite annoncée à l’adresse suivante***

<https://dim1health2023fonc.sciencesconf.org>

*Le dossier doit prendre la forme d’un document unique au format PDF, enregistré sous*

*« DIM One Health 2.0- AO Fonctionnement- Doctorant- NOM-2023.pdf »*

*où « NOM » est le nom du porteur du projet*

**Date limite de dépôt des projets : Dimanche 4 Juin 2023 à minuit**

***Attention : tout dossier reçu incomplet sera considéré comme inéligible et seuls les projets soumis avant la date limite
de soumission seront étudiés.***

1. Les **jalons** d’un projet se définissent comme des événements clés du projet, montrant une certaine progression du projet (achèvement de l’analyse d’une cohorte d’individus, obtention d’un matériel de recherche permettant d’accéder à une étape suivante, réalisation concrète…). Les jalons limitent le début et la fin de chaque tâche ou groupe de taches du projet. Un **livrable** est tout résultat valorisé ou non (objet/produit/construction, publication, brevet, contrat de licence…) qui résulte de l’achèvement d’une partie de projet de recherche. [↑](#footnote-ref-1)